



Médecin conseiller technique auprès de la rectrice

MCTR

2022-2023/n°001/PM/DKM

Affaire suivie par :

Pierre MAGNIN

Tél : 02 62 48 13 01

Mél : pierre.magnin@ac-reunion.fr

Saint-Denis, le 24 octobre 2022

La rectrice

à

24 Avenue Georges Brassens

CS 71003

97743 ST DENIS CEDEX 9

Mesdames et messieurs les directeurs d'école
s/c des inspecteurs de l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

**Objet : Déploiement de l'École Promotrice de Santé, labellisation EDUSANTE et élèves
ambassadeurs de santé**

L'École Promotrice de Santé (EPSa) contribue à la réalisation de l'axe premier du projet stratégique visant à créer un environnement favorable au travail des élèves et des personnels à travers la fiche action 01, une école qui protège, et s'appuie sur le parcours éducatif de santé et le développement des compétences psycho-sociales de la fiche action 03.

La démarche se déploie notamment à travers la labellisation Édusanté qui a pour objectifs de :

- Mettre en valeur les actions et projets existants des projets d'école ou d'établissement ;
- Certifier un certain niveau d'expertise des écoles ou établissements engagés ;
- Faciliter le développement d'une culture commune et les échanges inter-établissements.

L'ambition est aussi de former des élèves ambassadeurs de santé ayant pour mission de contribuer aux réflexions et de sensibiliser leurs camarades sur leur bien-être et sur les démarches de prévention.

Aussi, je vous invite :

1. à prendre connaissance des ressources documentaires disponibles sur la page dédiée du site académique <https://ac-reunion.fr/ecole-promotrice-de-sante-125020> ;
2. à nommer un binôme d'agents référents pour le déploiement de l'École promotrice de santé ;
3. à nommer des élèves ambassadeurs de santé et les intégrer dans le déploiement de la démarche ;
4. à candidater à la labellisation EDUSANTE de votre école ou établissement en renseignant le formulaire accessible par le lien suivant : <http://aca.re/ct/labelEDUSANTE>.
La remise des labels aux écoles et établissements se déroulera durant la semaine académique de la santé du 03 au 07 avril 2023.

CPI : – Inspecteur d'académie - Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale en charge des écoles et des collèges
– Inspecteur d'académie - Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale en charge des lycées et de l'enseignement supérieur

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez adresser un mail à :
ecole_promotrice_sante@ac-reunion.fr

Je vous remercie de votre engagement dans cette démarche de promotion de la santé et du bien-être de nos élèves.

La Rectrice

Chantal MANÈS-BONNISSEAU



Médecin conseiller technique auprès de la rectrice

MCTR

Tél : 02 62 48 13 01

Mél : pierre.magnin@ac-reunion.fr

24 Avenue Georges Brassens

CS 71002 - 97743 ST DENIS CEDEX 3